serment, signées et approuvées par l'Angleterre, l'une a déjà été violée; on travaille à en saper une autre l'Répudiant tout scrupule, le gouvernement anglais nous a d'abord ravi l'usage de la langue française devait les hautes cours de justice. Nous avons réclamé; mais ou est resté sourd à nos réclamations.

"Ce premier pas fait, jusqu'où n'ira-t-on pas dans ce grand œuvre de destruction de tout ce

qui nous vient de la France?

"Sur la demande de quelques Anglais, on s'occupe déjà de faire un remaniement dans nos coder, et, quand la population entière s'adresse à la métropole pour obtenir la révocation d'un ordre qui rend les affaires impossibles sans l'intervention très-coûteuse d'hommes de loi et de traducteurs, et qui, de plus, blesse profondément les cours créoles, on lui dit de se taire! Quand elle demande à grands cris la révision des lois insuffisantes qui facilitent la propagation de miasmes mephitiques, on ne l'entend pas! Quand elle reclame une erquête sur les circonstances qui ont pu introduire chez elle la cruelle épidémie qui, depuis plus de quetre mois, porte la mort d na ses rangs, on lui dit qu'elle se crée des chimères! in même temps, et comme pour éloigner l'esprit public de cette idée, on a l'air de remettre sur le tapis une question déjà résolue et votée : relle des chemins de fer l

"Autre goief. Lorsque l'épidémie règne chez nous, que notre municipali é a besoin d'argent pour les soins à do ner à la classe pauvre, le gouvernement rien a pus à prêter, parce que les reserves financières de la colonie se prêtent au Cap, à l'Inde, à

Ceylan, à la métropole même."

Ainsi, M. le Président, l'Île Maurice qui, aux termes de son traité de capitulation, devait conserver l'usage de sa langue, de ses institutions particulières et de ses lois, se voit bientôt enlever l'usage de sa langue; ses lois sont changées et ses institution sont opprimées. C'est là, M. le Prat-SIDENT, l'espèce de liberté dont une colonie française peut jouir sous le régime colonial de l'Angleterre, lorsque cette colonie est faible et qu'elle ne se trouve pas, comme le Canada, dans le voisinage d'une république puissante comme celle des Etats-Unis. - Je crois, M. le PRÉSIDENT, avoir démontié amplement quel a été de tout temps l'esprit d'antagonisme des deux races anglaise et française sur les deux continents, et quel a été l'esprit d'agression de l'élément anglais contre notre population depuis l'origine de la colonie jusqu'à à nos jours; nous avons vu l' fanatisme colonial s'attaquer à nos institutions, à notre langue, à nos lois, et notre anéantissement comme race être le but évident de ses constants efforts. jourd'hui, pouvons-nous croire qu'il en est autrement, et cette unanimité de l'élément anglais en faveur de la confédération ne doit-elle pas nous effrayer? Sous ces dehors de conciliation, n'y a-t-il pas notre perte? Oui, consultons l'histoire de notre pays avant d'opérer un changement aussi radical dans notre constitution; rappelons-nous avec terreur ces luttes et cet antagonisme qui ont prévalu dans le passé, et efforçons-nous de juger sûrement des résultats nécessaires d'un changement constitutionnel aussi grave que celui qui nous est proposé. (Ecoutez! écoutez!) Voyons maintenant, M. le Pré-SIDENT, les conséquences désastreuses de l'adoption du projet de confédération. membres du gouvernement nous ont dit que la confédération nous constituerait en puissance militaire de premier ordre, et nous permettrait de résister aux agressions de l'Union Américaine La défense de nos frontières est certainement une question de la plus haute importance, car personne n'ignore que nos relations avec nos voisins sont extrêmement tendues. Ils ont établi un système de passeports dont le but est de gêner notre commerce.—Le congrès a passé une résolution presque unanime pour rappeler le traité de réciprocité qui existe entre les deux pays. Dans quelques mois, nos lacs seront sillonnés par des vaisseaux de guerre, dont l'armement ne peut être dirigé que sur le Canada! Voilà, M. le PRÉSIDENT, qu'elle est la position des Etats-Unis à notre égard, et, pour faire face à ce danger, le gouvernement propose de former une confédération qui sera, nous dit-il, une puissance de premier ordre, pouvant maintenir sur ce continent la suprématie de la Grande-Bretagne. Mais le but qu'on se propose sera-t-il atteint? Serons-nous plus forts avec la confédération que nous ne le sommes aujourd'hui? Le gouverneur-général des provinces de l'Amérique Britannique du Nord ne peut-il pas lever des troupes dans toute l'étendue des provinces placées sous sa juridiction? Les milices de toutes ces provinces ne sont-elles pas sous son commandement immédiat? On nous dit, M. le Président, que la confédération nous donnera une organisation militaire plus uniforme que celle que nous avons aujourd'hui. Mais rien n'empêche que cette organisation soit créée sous la constitution actuelle ; et je n'hésite pas à le dire, sous cette con-titution les diverses provinces se défendront mieux que sous la confédération. N'est-ce pas précisément en créant ici une puissance militaire hostile à la puissante république voisine qu'on amènera la guerre et ses calamités? Du moment que les Etats-Unis